

REGLEMENT PARTICULIER

ENDURO de MONEIN

Date : 01 juillet 2012

LIEU : Départ du stade de Monein

Cette compétition traversera les communes de

Monein ; Cuqueron ; Lacommande ; Estialescq ; Parbayse ; Ledeux ; Goès ; Cardesse.

VERIFICATIONS : Administratives le samedi 30 juin de 17 à 19h et le matin de l'épreuve de 8h à 10h

Techniques le samedi 30 juin de 17 à 19h et le matin de l'épreuve de 8h à 10h

Les concurrents devront se présenter munis de leur permis de conduire, licence, carte grise et attestation d'assurance.

CAPACITE : Epreuve Nationale ouverte aux participants détenteurs d'une licence délivrée par la FFM.

Comptant pour les championnats d'Aquitaine et Midi-Pyrénées.

CATEGORIES :

Ligue 1	Pilotes inscrits sur liste de notoriété de ligue ou nationale, sauf liste notoriété élite enduro et trial expert	Licence NCA
Ligue 2	Pilotes autres que Ligue 1.	Licence NCA
Ligue 3	Pilotes NCB ou licenciés 1 épreuve.	Licence NCB
Ligue 4	Féminines et 50cc	Licence journée

ENGAGEMENTS : Les droits d'engagements sont de **45 €** ; (dans le cas d'utilisation de transpondeur caution de 200€ plus 2€ de location) **si l'engagement est demandé moins de 15 jours avant l'épreuve ou le matin de l'épreuve ces droits seront majorés de 25%**. Féminines et moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours : **gratuité**.

Moins de 23 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours : **50% du montant**.

Ceux-ci sont à adresser à :

ASM Pau moto verte

14 avenue de Saragosse 64000 Pau

05.59.84.49.40.

MOTOCYCLES : Les motos devront être conformes aux prescriptions du code de la route, sous la responsabilité du concurrent durant l'épreuve.

Couleur des plaques :

Ligue 1

Plaques jaunes N° noirs

Ligue 2

Plaques vertes N° blancs

Ligue 3

Plaques noires N° blancs

Pour toutes les catégories les motos devront obligatoirement être équipées de pneus homologués pour la route (Réf DOT ou E).

CLASSES ADMISES : E1, E2 et E3, pour les catégories Ligue 1, Ligue 2, Ligue 3. Féminines, Vétérans (37 ans au premier janvier de l'année), Super vétéran (45 ans au premier janvier de l'année en cours), Juniors (19ans maximum dans l'année) et 50cc.
Les licenciés à la journée (licence une épreuve) doivent obligatoirement se munir d'un certificat médical de moins de 3 mois.

DEPART : 1^{er} départ 10h. Les départs s'échelonnent toutes les minutes par groupe de 4 pilotes. Les Ligue 1 partiront les premiers suivis des Ligue 2 puis des Ligue 4 et des Ligue 3.

PARCOURS : Une boucle d'environ 75 kms, composée d'un parcours de liaison divisé en deux contrôles horaires à réaliser en un temps donné et de deux tests spéciaux (une spéciale banderolée et une spéciale en ligne.)

NOMBRE DE TOURS : 3 tours pour les Ligue 1
 2 tours pour les Ligue 2, Ligue 3
 1 tour pour les Ligue 4

Des déviations seront aménagées pour les Ligue 3 et 4.

CLASSEMENT : Les classements seront établis par cylindrée dans chaque catégorie en faisant l'addition des temps concédés au cours des spéciales et des pénalités éventuelles.
Ils donneront lieu à une remise des prix (coupes, lots) sur place.

SIGNALISATIONS : L'itinéraire sera balisé par des flèches, Il est interdit de le quitter pour quelques raisons que ce soit.

Compte tenu que l'épreuve se déroule sur des chemins ouverts à la circulation, les concurrents doivent impérativement respecter les signalisations du code de la route et celles mises en place par l'organisateur.

CONTROLES HORAIRES : L'assistance et le ravitaillement sont autorisés aux deux CH prévus entre les drapeaux blancs et jaunes. Les moyennes retenues pour le calcul des temps imposés ne pourront jamais excéder 50Km/h. L'heure de pointage retenue est l'heure de passage lorsque la roue avant de la moto du concurrent franchit la ligne entre les 2 drapeaux jaunes.

CONTROLES DE PASSAGE : Signalés par des drapeaux bleus, ils seront placés sur l'itinéraire pour vérifier si les pilotes empruntent correctement le parcours et respectent les signalisations.

RECLAMATIONS : Se reporter à l'article 29 du règlement de championnat de la ligue.

SECURITE : Plan de sécurité défini en commission de sécurité réunie par la préfecture de Pau

ASSURANCE : Une assurance est souscrite auprès d'Assurance MOTO VERTE à BORDEAUX.

OFFICIELS

- ✓ **Directeur de course**: Robert Mentaverri ODC 2^{er} degré
- ✓ **Commissaires sportif** : Jean-Luc Lagrille ODC ; Patrick Cegarra ODC ; Pascal Tortosa ODC
- ✓ **Commissaires de route**: En nombre suffisant

VISA CLUB

VISA LIGUE

VISA F.F.M